AR Prefecture
017-200041614-20261020-2026_10_11-DE
Reçu le 27/10/2026

Aunis-Sud
Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 20 octobre 2026
DELIBERATION n°2026_10_11

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 14 AVRIL 2026 ET 05 MAI 2026

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Votants
51	44	48
Quorum : 26		

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT

Présents / Membres titulaires :
RAULT Christophe (a reçu pouvoir de Sébastien MARCHAND), GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra, FOLOPPE Christophe, GUILET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles (a reçu pouvoir de Jean-Jack AUBOYER), OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, DENECHAUD Olivier (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN), GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), ROSPARS Elodie, MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François, DUFAITRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTTENNEC Philippe, BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte

Présent/ Membre suppléant :

Absents :
DRAPEAU Myriam, GRIS Pascale, ROUFFET Laurent

Secrétaire de Séance : Thomas GODEAU	**Auteur de l'acte :** Christophe RAULT Président
Convocation envoyée le : 14 octobre 2026	**Télétransmission en préfecture le :** 27 OCT. 2026 n°: 017-200041614-20261020-2026_10_11-DE
Affichage de la convocation le : 14 octobre 2026	**Date de publication sur le site Internet :** 28 OCT. 2026

AR Prefecture
017-200041614-20261020-2026_10_11-DE
Reçu le 27/10/2026

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 14 AVRIL 2026, ET 05 MAI 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Christophe RAULT**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- approuve le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du mardi 14 avril 2026, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du mardi 05 mai 2026, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 21 octobre 2026

Le Président

Christophe RAULT

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Le secrétaire de séance

Thomas GODEAU

Délais et voies de recours
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.